

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2001**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quinzième jour du mois d'octobre en l'an deux mille un, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20:00 heures.

Présents :       **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LE MAIRE SUPPLÉANT :**  
Monsieur Gaétan Cayer

**LES CONSEILLERS(ÈRE) :**  
Gilles Lacasse  
Clément Ferland  
Michel Routhier  
Jean Lafleur  
Michel Cameron  
Berchmans Dancause  
Jean-Pierre Ducruc

Absents :        Louise Lemay  
Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier :   Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 19 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

Présentation du conseil provisoire de la nouvelle municipalité de Sainte-Croix

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Session régulière du Village de Sainte-Croix du 02 octobre 2001
  - Session régulière de la Paroisse de Sainte-Croix du 01 octobre 2001
- 3) Signature des chèques et documents pour la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
- 4) Rapport de comité (art. 82 C.M.) – Patrimoine
- 5) Fête de la Paroisse de Sainte-Croix
- 6) Engagements financiers à la nouvelle municipalité
  - Élection
  - Fournitures de bureau & autres, ressource humaine, publication et financement
- 7) Formation & nomination au comité de sélection d'un inspecteur municipal
- 8) Varia
  - Bulletin municipal – Nom transitoire
  - Branchement d'aqueduc pour industrie à Saint-Édouard
  - Gestion de l'urbanisme avec d'autres municipalités
  - Caserne incendie/ordres de changements 1 à 5
  - Bonnes nouvelles

Période de questions

Levée de l'assemblée

300-2001

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gaétan Cayer, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2001

### PROCÈS-VERBAL

301-2001

#### SESSION RÉGULIÈRE DU VILLAGE DE SAINTE-CROIX DU 02 OCTOBRE 2001

Il est proposé par Gilles Lacasse, appuyé par Clément Ferland, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du Village de Sainte-Croix du 02 octobre 2001, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

302-2001

#### SESSION RÉGULIÈRE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CROIX DU 01 OCTOBRE 2001

Il est demandé par Michel Cameron d'indiquer à la résolution no 156-2001 son retrait des délibérations en raison d'intérêt au sujet (parent d'un enfant).

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la Paroisse de Sainte-Croix du 01 octobre 2001, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations et tenant compte de l'indication demandée.

303-2001

#### SIGNATURES DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gaétan Cayer, et résolu unanimement :

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Gaétan Cayer, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, que Hélène Boucher, secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jean Lecours, maire, et/ou Gaétan Cayer, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Qu'à compter du 31 octobre 2001, M. Gaétan Cayer agira comme maire et M. Jean Lecours agira comme maire suppléant, et de fait, les alinéas précédent seront adaptés en conséquence.

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 15 octobre 2001, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix (090-2001 & 013-2001 respectivement) de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

304-2001

#### RAPPORT DE COMITÉ (ART. 82 C.M.) – PATRIMOINE

Il est proposé par Gilles Lacasse, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport du comité du patrimoine de l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix tel que rédigé.

305-2001

#### FÊTE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QUE** la Paroisse de Sainte-Croix est regroupée avec le Village depuis le 5 octobre 2001 ;

**ATTENDU QUE** l'ancien conseil de la Paroisse souhaite faire une dernière rencontre avec ses citoyens pour ensemble tourner une page de notre histoire ;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2001

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix autorise pour la Paroisse un montant de 1,000 \$ afin de défrayer les diverses dépenses pour l'organisation d'un brunch le 4 novembre 2001.

### ENGAGEMENTS FINANCIERS À LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

306-2001

#### ÉLECTION

**ATTENDU** des engagements actuels de ± 725\$ sur un budget global de près de 9,000 \$ pour les élections du 25 novembre 2001 ;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités regroupées ont déjà les crédits nécessaires à cette fin dans leur budget respectif ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Gaétan Cayer, appuyé par Clément Ferland, et résolu unanimement que chacune des municipalités absorbe le coût des élections 2001 à même leur budget respectif, et conformément à l'application de l'article 11, 3° de l'entente de regroupement (40/60%).

---

Arrivée de madame Louise Lemay à la table des délibérations du conseil à 20:30 heures.

---

307-2001

#### FOURNITURES DE BUREAU & AUTRES, RESSOURCE HUMAINE, PUBLICATION ET FINANCEMENT

**ATTENDU QUE** le regroupement des municipalités entraîne inévitablement une réorganisation interne des ressources matérielles et humaines ;

**ATTENDU QUE** la trousse de départ (papeteries) et l'approche du prochain exercice financier 2002 nous obligent à placer nos commandes immédiatement et pour des engagements actuels de ± 1,825.00 \$, en sus des taxes ; et d'un engagement de ± 675.00 \$, en sus des taxes, pour la publication de l'appel d'offres pour le remplacement de l'inspecteur municipal ;

**ATTENDU QUE** le transfert des responsabilités d'une municipalité à l'autre entraîne, avec toutes les exigences requises par la loi, un important surplus de travail, sans compter que nous devons quand même débiter la préparation des nouveaux budgets et du processus électoral ;

**ATTENDU QU'**il est requis pour une période temporaire, d'engager Mme France Dubuc pour 2 jours supplémentaires afin de combler les besoins d'ici la fin de l'année 2001, soit un minimum de 12 heures additionnelles par semaine ( ± 2,000.00 \$) et plus si les besoins l'exigent ;

**ATTENDU QUE** toutes ces dépenses appartiennent à la nouvelle municipalité, et qu'alors, l'article 11 de l'entente de regroupement est applicable ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reconnaître les présentes dépenses à être financées selon l'article 11, 4°.

308-2001

#### FORMATION ET NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

**ATTENDU** les articles 82 et suivants du Code municipal du Québec ;

Il est proposé par Gaétan Cayer, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de former un comité appelé « Comité de sélection d'un inspecteur municipal » et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

- Jean Lecours
- Gaétan Cayer
- Roche Itée (France Michaud, ingénieur en chef)
- Clément Ferland
- Jean-Pierre Ducruc

Son mandat sera de rencontrer et sélectionner les candidats à l'offre d'emploi d'un inspecteur municipal, pour recommandation au conseil municipal.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2001**

**VARIA**

**LE BULLETIN MUNICIPAL – NOM TRANSITOIRE**

Reporté après les élections du 25 novembre 2001.

309-2001

**BRANCHEMENT D'AQUEDUC POUR INDUSTRIE À SAINT-ÉDOUARD**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Édouard demande le branchement d'un tuyau d'aqueduc de 8 pouces pour desservir une industrie locale ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est disposée à fournir ce service, aux termes de modalités à intervenir entre toutes les parties impliquées ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Gaétan Cayer, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'informer la municipalité de Saint-Édouard de notre participation à ce projet (fourniture du service).

310-2001

**GESTION DE L'URBANISME AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Édouard, Lotbinière et Sainte-Croix désirent partager le service d'un urbanisme pour combler leurs besoins ;

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater monsieur Gaétan Cayer afin de rencontrer les représentants de Saint-Édouard et de Lotbinière pour la réalisation de ce projet.

311-2001

**CASERNE INCENDIE – ORDRES DE CHANGEMENTS 1 À 5**

Il est proposé par Clément Ferland, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement l'acceptation des ordres de changements # 1 à 5 concernant l'agrandissement de la caserne incendie pour le prix de 4 287.42 \$, taxes incluses, telle que recommandée par Monique Brunet, architecte.

**BONNES NOUVELLES**

- Subvention gouvernementale de 25 000\$ au Domaine Joly-De Lotbinière ;
- Loi 124 – Centre culturel et sportif de Sainte-Croix considéré aréna régional ;
- Hausse des compensations (en lieu de taxes) pour les prochaines années ;
- Nombreux changements à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

312-2001

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Clément Ferland, et résolu unanimement de lever la présente session à 21:40 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier